# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
# du Club Alpin Nice-Mercantour
# en date du jeudi 12 décembre 2024

## AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale du Club Alpin Nice-Mercantour se tiendra **JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024 à 19h30** au local du club (14, AVENUE MIRABEAU, 06000 NICE).
Veuillez vous munir de votre carte de membre (support numérique ou physique), elle pourra vous être demandée.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2023
2. Rapport moral
3. Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2023/2024
4. Affectation du résultat financier
5. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024/2025
6. Proposition d'augmentation des cotisations sur la part club
7. Présentation et approbation du compte rendu des activités
8. Présentation et approbation du projet du club
9. Adhésion à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et adhésion à la Fédération Française Handisport (FFHS)
10. Désignation du représentant à l'Assemblée Générale de la Fédération
11. Pouvoir au président pour les demandes de subvention et les placements financiers non risqués
12. Élection pour le renouvellement partiel du Comité Directeur

## VOTE ANTICIPÉ
## pour le renouvellement partiel du Comité Directeur

Comme le prévoit le règlement intérieur, vous pourrez voter par anticipation uniquement pour la motion : renouvellement partiel du Comité Directeur.
Cette motion est l'élection pour le renouvellement d'un tiers des membres du Comité Directeur.
Cette année, il y a 8 postes à pourvoir pour 9 candidats.
Les professions de foi des candidats sont visibles sur le site du club ou disponibles sur demande au secrétariat.

**Deux modes de vote sont possibles :**

1. **Vote par anticipation**

Si vous passez aux horaires d'ouverture du secrétariat, vous pouvez dès à présent retirer le matériel de vote anticipé ainsi que les modalités.
Si vous ne pouvez pas vous déplacer au club, écrivez au secrétariat pour recevoir le matériel de vote ainsi que les modalités.
Les enveloppes arrivées après le jeudi 12 décembre 2024, 14h, ne pourront être prises en compte. Veillez aux délais d'acheminement si vous utilisez les services postaux.

2. **Vote au siège du club lors de l'Assemblée Générale**

Si vous n'avez pas voté par anticipation, vous pourrez voter sur place à partir de 16h et jusqu'à 19h00, lors de l'Assemblée Générale.
Les autres votes sur l'ordre du jour se feront à main levée le jour de l'Assemblée Générale. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent voter.